

Séance du conseil communal du 28.01.2026

Présents :

Dali ZHU (DP),
Bourgmestre

Pol THOME (LSAP), Ari ARRENSDORFF (Déi
Gréng)

Échevins

Stéphanie ANSAY (LSAP), Robert AXMANN (DP),
Jean-Pierre DI GENOVA (CSV), Eric EIFES (DP),
Marc ENTRINGER (CSV), Yves LOOSE (CSV),
Conseillers

Marta PEREIRA
La secrétaire communale f.f

Gilles STEICHEN
Rédacteur

Excusés :

Noé RODRIGUES (CSV)
Marion ZOVILE-BRAQUET (CSV)
Conseillers

Procurations

Noé RODRIGUES (CSV)
→ Jean-Pierre DI GENOVA (CSV),
Marion ZOVILE-BRAQUET (CSV)
→ Yves LOOSE (CSV)

Ordre du jour

Séance publique :

1. Démissions des membres de différentes commissions consultatives
 - 1.1. Démission d'un membre de la commission de la culture
 - 1.2. Démission d'un membre des commissions consultatives mobilité et vivre-ensemble
 - 1.3. Démission d'un membre des

- commissions consultatives du développement urbain, de l'homme de l'art, vivre-ensemble et voirie rurale
- 1.4. Démission d'un membre de la commission de l'homme de l'art
2. Nomination des membres de différentes commissions consultatives
3. Approbation du 2^{ème} avenant concernant deux immeubles d'habitation à Contern, N°62 et 62A, rue des Prés (An Théilen)
4. Règlement-taxe relatif à la vente de bois
5. Validation des recettes
6. Subside Conter Mouder asbl
7. Approbation de la convention collective De travail pour les employés des communes du Sud 2025
8. Règlements généraux de circulation – modifications à durée déterminée
9. Statuts des associations sans but lucratif
 - 9.1. Chorale Les Villageois
 - 9.2. Œuvres paroissiales Contern Walburga
 - 9.3. Walburga Contern
10. Présentation du budget
11. Informations et questions des conseillers

1. Démissions des membres de différentes commissions consultatives

1.1. Démission d'un membre de la commission de la culture

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver la démission de Monsieur Dali ZHU du 11 janvier 2026 de la commission de la culture en raison de sa nomination en tant que bourgmestre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

1.2. Démission d'un membre des commissions consultatives mobilité et vivre-ensemble

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver la démission de Monsieur Pol THOME du 11 janvier 2026 concernant des commissions consultatives mobilité et vivre-ensemble interculturel en raison de sa nomination en tant qu'échevin.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

1.3. Démission d'un membre des commissions consultatives développement urbain, homme de l'art, vivre-ensemble et voirie rurale

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver la démission de Monsieur Jean-Jacques ARRENSDORFF du 11 janvier 2026 concernant sa démission des commissions consultatives développement urbain, hommes de l'art, vivre-ensemble interculturel et voirie rurale en raison de sa nomination en tant qu'échevin.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

1.4. Démission d'un membre de la commission de l'homme de l'art

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver la démission de Monsieur Antonio PINA CAETANO du 19 janvier 2026 de la commission de l'homme de l'art.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

2. Nomination des membres de différentes commissions consultatives

Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer :

1. Monsieur Yves LOOSE dans les différentes commissions consultatives :

- Commission consultative culture et tourisme
- Commission consultative scolaire
- Commission jeunesse
- Commission vivre-ensemble interculturel

2. Madame Lydie ARRENSDORFF pour :

- Commission du développement urbain
- Commission de l'homme de l'art

3. Madame Anja COUTELIER pour la commission vivre-ensemble interculturel.

4. Monsieur Eric CORRIGNAN pour la commission de la voirie rurale.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des voix.

3. Approbation du 2^{ème} avenant concernant deux immeubles d'habitation à Contern, N°62 et 62A, rue des Prés (An Théilen)

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver l'avenant au contrat de bail du 17 janvier 2018, signé entre le Kierchefong, la Fabrique d'église de la Commune de Contern et l'Administration Communale de Contern en date du 6 mars 2023.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

4. Règlement-taxe relatif à la vente de bois

Le collège des bourgmestre et échevins propose de fixer avec effet au 1^{er} janvier 2026, sous condition d'approbation de la présente par l'autorité supérieure, le règlement-taxe pour le prix de vente du bois de chauffage (tva non incluse), comme suit :

Art. 1

Les prix de vente de bois de chauffage coupés à enlever au bord du chemin forestier sont fixés comme suit :

- 180 € htva / corde d'une longueur de 100 cm
- 215 € htva / corde d'une longueur de 50 cm
- 225 € htva / corde d'une longueur de 33 cm
- 245 € htva / corde d'une longueur de 25 cm

Art 2

Le prix pour la livraison à domicile du bois de chauffage est fixé à 30 € htva par livraison.

Art 3

Le prix de vente de bois d'allumage livré est fixé à 25 € htva par sac.

Art 4

Le prix de vente de bois de cheminée préséché et livré est fixé à 20 € htva par sac de 80 litres.

Art 5

La vente du bois de chauffage aux ménages définis comme tel au registre de la population de la commune de Contern. Le bois de chauffage est exclusivement destiné à l'usage propre de chaque ménage et n'est pas destiné à la revente ou à la cession à un tiers. La quantité de livraison est limitée à 6 cordes par ménage.

Art 6

Les commandes se font par écrit pendant une période limitée à fixer annuellement par le collège des bourgmestre et échevins moyennant un formulaire mis à disposition par l'administration communale de Contern.

Art 7

Le présent règlement-taxe entre en vigueur dès approbation par l'autorité supérieure et sa publication conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

5. Validation des recettes

Le collège des bourgmestre et échevins propose de valider les recettes suivantes :

Validation de recettes	
EXERCICE 2025	
Libellé de l'article	
Ligne de préfinancement - Projet logements subventionnés à Oetrange	13 263,32 €
Ligne de préfinancement - Agrandissement du campus scolaire "Um Ewent" à Contern Partie SAE	54,79 €
Subside BD Village	5 000,00 €
Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	21 224,08 €
Fonds de dotation globale des communes	2 573 402,00 €
Remboursements effectués par des compagnies d'assurances après sinistre	1 276,80 €
Restitution fonds de péréquation conjoncturale	- 208 074,27 €
Restitution fonds de péréquation conjoncturale	208 074,27 €
Intérêts sur comptes à terme	1 701,61 €
Repas sur roues	4 684,94 €
Vente de bois	28 728,55 €
Location de la chasse	58,53 €
Location de la chasse	290,12 €
Production d'électricité - Paiement Enovos Luxembourg SA	385,94 €

Production d'électricité - Paiement Enovos Luxembourg SA	385,94 €
Ventes : Matériaux recyclables	333,60 €
Subvention annuelle dans le cadre du pacte pour le climat (part fixe & part variable)	119 934,99 €
Remboursement des frais d'électricité avancés	1 192,57 €
Recettes diverses des manifestations culturelles et festivités	8,00 €
Participations aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	3 243,66 €
Cours de langue pour les adultes	- 40,00 €
Ventes : Matériaux recyclables	1 038,00 €
TOTAL	2 776 167,44 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

6. Subside Conter Mouder asbl

Le collège des bourgmestre et échevins propose de fixer les subsides pour l'année 2025 comme suit :

Conter Mouder asbl

Total Art. 3/150/648110/99001 (Crédit budget 2025):
350 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

7. Approbation de la convention collective de travail pour les employés des communes du Sud 2025

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver la nouvelle convention collective de travail des ouvriers du Sud, signée en date du 10 octobre 2025 à Esch-sur-Alzette entre les représentants des communes du Sud et les représentants des syndicats signataires. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

8. Règlements généraux de circulation - modifications à durée déterminée

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'approuver les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence suivants :

Date règlement	Objet
05 janvier 2026	Règlement temporaire à Contern – rue Belle-Vue
12 janvier 2026	Règlement temporaire à Moutfort – rue de Medingen, rue d'Oetrange
12 janvier 2026	Règlement temporaire à Contern – rue Gabriel Weis
12 janvier 2026	Règlement temporaire à Contern – rue Gabriel Weis
14 janvier 2026	Règlement temporaire sur les territoires communal – Oetrange, Moutfort, Medingen et Contern
14 janvier 2026	Règlement temporaire à Oetrange – rue de Canach

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

9. Statuts des associations sans but lucratif

9.1. Chorale Les Villageois

Le collège des bourgmestre et échevins propose de prendre acte des statuts de l'association sans but lucratif « Chorale Les Villageois Contern asbl ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

9.2. Œuvres paroissiales Contern Walburga

Le collège des bourgmestre et échevins propose de prendre acte des statuts de l'association sans but lucratif « Œuvres paroissiales Contern Walburga ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

9.3. Walburga Contern

Le collège des bourgmestre et échevins propose de prendre acte des statuts de l'association sans but lucratif « Walburga Contern asbl »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

10. Présentation du budget

Le collège des bourgmestre et échevins présente le budget

11. Informations et questions des conseillers

Yves LOOSE demande quand est-ce que la démission de Madame Marion ZOVILE-BRAQUET sera communiquée.

La secrétaire Marta PEREIRA répond que dès la démission ainsi que la lettre de remplacement de la CSV sont en attente de la validation par le Ministre des Affaires intérieures.

M. le bourgmestre déclare la séance du conseil communal close.